

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À GAZ MÉTRO

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

**C L'INDICATEUR DE PERFORMANCE DES APPROVISIONNEMENTS DE GAZ MÉTRO
– B-0023, GAZ MÉTRO-4, DOC. 1**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-18

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 1, Pièce B-0023, Gaz Métro-4, Document 1.

Demande(s) :

a) Veuillez confirmer que l'indicateur ici proposé serait indépendant du *Mécanisme incitatif* (qui fut discuté au dossier R-3693-2009) et confirmer la date d'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2013.

Réponse :

Gaz Métro confirme que l'indicateur proposé serait indépendant du *Mécanisme incitatif* (qui fut discuté au dossier R-3693-2009).

La date d'entrée en vigueur de l'indicateur proposé est le 1^{er} octobre 2013.

a) Veuillez déposer le texte envisagé indiquant comment serait déclenché et appliqué cet indicateur. Si ce texte n'est pas encore disponible, veuillez prendre l'engagement de le déposer à une date spécifique au moins d'ici le 27 septembre 2012, soit avant la date de dépôt de la preuve des intervenants.

Réponse :

Veuillez vous référer au *Document descriptif* déposé en annexe de la pièce Gaz Métro-5, Document 14.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-19

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 1, Pièce B-0023, Gaz Métro-4, Document 1, page 19, Tableau 2.

Demande(s) :

a) Le caractère asymétrique de l'indicateur ne constitue-t-il pas un incitatif, pour le personnel de Gaz Métro chargé des décisions d'approvisionnement, à adopter une attitude risquée plutôt qu'une attitude plus conservatrice visant à minimiser tant les gains que les pertes dans les choix d'approvisionnement ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Non, Gaz Métro est en désaccord avec cette affirmation. Veuillez vous référer aux réponses aux questions 5.1 et 5.2 de la Régie, à la pièce Gaz Métro-5, Document 14.

b) Quelles mesures Gaz Métro prévoit-elle prendre afin d'éviter que l'indicateur ne génère ainsi une attitude plus risquée ?

Réponse :

Voir la réponse à la question 1-19a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-20

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 1, Pièce B-0023, Gaz Métro-4, Document 1, page 4, ligne 16.

Demande(s) :

a) Gaz Métro affirme que l'objectif de l'indicateur serait de « *permettre l'atteinte de la réduction du fardeau réglementaire* ». Veuillez préciser en quoi ? Gaz Métro s'attend-elle à ce que la Régie, annuellement, surveille moins son plan d'approvisionnement ou ses décisions d'approvisionnement spécifiques ?

Réponse :

Comme mentionné aux lignes 6 à 11 de la page 17 de la pièce B-0023, Gaz Métro 4, Document 1, l'évolution du coût moyen d'approvisionnement pourrait servir d'outil de mesure de la performance globale des outils d'approvisionnement sans avoir à examiner individuellement la performance de chaque outil. Le recours à cet outil est à la discrétion de la Régie.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-21

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 1, Pièce B-0023, Gaz Métro-4, Document 1, page 5, lignes 8 à 12 :

La proposition de Gaz Métro se résume comme suit :

« L'indicateur mesure la valeur créée ou perdue par la différence entre le coût moyen actualisé de la structure d'approvisionnement de l'année 2010, (« l'année étalon »), et le coût moyen réel de la structure d'approvisionnement examinée au rapport annuel (« l'année réelle terminée ») ».

Demande(s) :

a) Veuillez élaborer sur les conséquences de retenir une autre année étalon que l'année 2009-2010, par exemple 2008-2009 ou encore 2010-2011.

Réponse :

La section 2.6 de la pièce B-0023, Gaz Métro 4, Document 1 explique le choix de l'année étalon. C'est à partir de cette année que Gaz Métro a commencé à modifier significativement sa structure d'approvisionnement.

Si l'année étalon était antérieure à 2009-2010, cela aurait peu d'impact puisque les structures d'approvisionnement de ces années passées sont similaires à la structure étalon 2009-2010. Cependant, cela affecterait nécessairement la valeur créée calculée au tableau 4 de la preuve.

Si l'année étalon était postérieure à 2009-2010, par exemple 2010-2011, la valeur réelle actuelle des modifications apportées à la structure d'approvisionnement entre 2009-2010 et 2010-2011 ne serait pas captée. Il en résulterait que les effets réels sur une année analysée d'une modification de structure effectuée en 2009-2010 ne seraient pas captés.

Si l'année étalon était modifiée, l'échelle de bonification devrait être alors ajustée pour obtenir une bonification similaire à celle présentée au tableau 6. En effet, comme mentionné dans la preuve à la pièce B-0023, Gaz Métro 4, Document 1, page 23, l'échelle de bonification proposée est fonction de l'indicateur tel que calculé dans ce document. Si l'indicateur était modifié, en tout ou en partie, l'échelle de bonification devrait alors être réévaluée.

b) Comment Gaz Métro peut-elle éviter que l'année étalon retenue, quelle qu'elle soit, n'amène un biais en raison des facteurs spécifiques qui la caractérisait (caractéristiques de l'hiver, etc.) ?

Réponse :

Veillez vous référer aux réponses aux questions 8.1 et 9.9 de la Régie à la pièce Gaz Métro-5, Document 14 et aux réponses aux questions 7.1 à 7.6 d'Option consommateurs à la pièce Gaz Métro-5, Document 17.

De plus, à partir du moment où l'indicateur doit capter des résultats réels, quelle que soit l'année étalon choisie, les résultats seront toujours teintés des caractéristiques propres à cette année.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-22

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 1, Pièce B-0023, Gaz Métro-4, Document 1, différents endroits dans le texte.

Demande(s) :

- a) Veuillez définir le terme «fonctionnaliser» au(x) sens employé(s) dans le texte.

Réponse :

Il s'agit de la méthode de « fonctionnalisation » des coûts présentée à la pièce B-0197, Gaz Métro-12, Document 1, section 4 du dossier R-3752-2011.

La « fonctionnalisation » fait référence à la méthode approuvée par la Régie pour attribuer les coûts aux différents services de fourniture, compression, transport et équilibrage.